

L'Escale
Protocole sanitaire
Accueil du public

Face à la pandémie de Covid 19, et pour assurer la sécurité des spectateurs, des artistes et des personnels, l'Escale a mis en place un protocole sanitaire en conformité avec les préconisations nationales.

Ces mesures prennent en compte la situation sanitaire actuelle, elles pourront être adaptées en fonction de l'évolution de cette situation.

Accès au théâtre

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de l'établissement pour toutes les personnes de plus de 11 ans.

Des distributeurs de solutions hydro-alcooliques sont mis en place à l'entrée du bâtiment.

Un sens de circulation est mis en place : l'entrée dans le bâtiment se fait par l'entrée principale, place Roger Panouse, la sortie s'effectue sur le côté. Les sens de circulation indiqués et une distance physique d'un mètre seront à observer rigoureusement lors des circulations.

L'utilisation de l'ascenseur est réservée aux personnes à mobilité réduite.

En salle

Le port du masque est obligatoire tout au long de la représentation pour toutes les personnes de plus de 11 ans. .

Les jauges ont été réduites pour permettre le respect de la distanciation en salle : la règle est d'intercaler **un fauteuil vide entre chaque groupe**. Un groupe s'entend pour une personne isolée, un couple, une famille, des amis, dans la limite de 10 personnes maximum.

Les placements indiqués sur les billets ne sont donc plus valables tant que le département de Haute-Garonne est classé en zone rouge de vulnérabilité. L'installation du public se fera en placement libre, avec respect de la règle d'un fauteuil entre chaque groupe.

L'accès à la salle sera ouvert 30 minutes avant le début de la représentation (au lieu de 15 minutes habituellement) pour assurer la fluidité des circulations.

La sortie de la salle se fait par la sortie de secours la plus proche, rang par rang, en commençant par le bas de la salle.

Pour les concerts du marché, l'entrée se fait dans la limite des places disponibles compte tenu de la jauge réduite. L'entrée et la sortie de salle peuvent se faire en cours de représentation, entre les morceaux, en respectant une distance minimum d'un mètre entre chaque spectateur. La sortie en cours de spectacle se fera obligatoirement par le hall.